

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 9 JANVIER 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 janvier 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet et Jean-Michel Jamon.

Etait absent : Bruno Christophe qui avait donné pouvoir à Roland Puech.

Patricia Payet a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Délibérations :

Approbation de la révision simplifiée du POS :

M. le Maire rappelle au conseil que l'enquête publique relative à la révision simplifiée du POS s'est achevée le 2 décembre 2008 ; le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserves. Cette révision simple permettra à des initiatives privées de concrétiser leurs projets d'habitat (aux Doniches) et à la Clède et à une entreprise locale de développer son activité (à la Pauze). Néanmoins, deux parcelles situées à l'ouest de la route de Châteauneuf (aux Doniches) conservent leur zonage en UI, compte-tenu du caractère industriel des terrains environnants.

Le conseil décide par 14 voix pour (Roland Puech ne prenant pas part au vote) d'approuver la révision simplifiée du POS.

Maison des chasseurs :

M. le Maire rappelle au conseil que l'emplacement retenu pour l'implantation de la maison des chasseurs se situe dans l'angle du terrain communal du local technique municipal, route de Châteauneuf. Suite aux contacts établis entre les chasseurs et la municipalité, il propose que la commune prenne à sa charge les matériaux de construction (pour la somme de 20 000€ HT) et l'ACCA leur mise en œuvre.

M. Meyssonier précise que, en raison de la prolifération actuelle et prévisible du grand gibier, la Fédération de chasse et la DSV (Direction des services vétérinaires) incitent les chasseurs à se rapprocher des communes pour réaliser des locaux adaptés à leur activité, et notamment le dépeçage du gibier et l'évacuation des déchets dans des conditions d'hygiène rigoureuses.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, la prise en charge des matériaux de la maison des chasseurs pour 20 000€ HT et mandate M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération. M le Maire précise que le bâtiment sera communal et qu'il pourra donc éventuellement accueillir d'autres associations.

Attribution de l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité) :

M. le Maire propose au conseil d'accorder l'IAT au personnel communal à compter du mois de janvier 2009. Il souligne que la commune a la chance d'avoir un personnel assidu et dévoué, qui donne satisfaction et qui a un très faible taux d'absentéisme.

Le montant global de l'IAT, voté chaque année par le conseil, sera réparti par voie d'arrêté individuel entre les agents par M. le Maire, en fonction de leurs responsabilités, de leur manière de servir, de leur disponibilité, de leurs efforts de formation professionnelle, etc.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accorder l'IAT à l'ensemble du personnel communal à l'exception des deux agents en contrat de droit privé.

Pistes forestières « Les Treynères » et « Bourladie » - choix de l'entreprise :

Sur avis de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise moins-disante, à savoir l'entreprise Pastre (Fix-St-Geney), pour aménager des pistes forestières aux lieux-dits « Les Treynères » et « Bourladie » pour les sommes respectives de 19 520€ HT et 16 305€25 HT.

M. le Maire rappelle au conseil que le GPF 43 assure la maîtrise d'œuvre de l'opération au taux de 8% du montant HT des travaux et que ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 70 % par l'Etat et l'Union Européenne et de 10% par le Conseil général (CG2D).

Avenants aux baux des appartements de l'Ecole laïque Jean-Macé :

G. Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, rappelle au conseil qu'en l'absence de compteurs de chaleurs individuels, les locataires des deux appartements situées au 3^{ème} étage de l'école payent un forfait annuel de 2520L. Or, ces appartements bénéficient désormais des travaux d'isolation effectués à l'Ecole (pose de laine de verre dans les combles et remplacement des fenêtres par du double-vitrage) et que l'eau chaude sanitaire n'est plus désormais produite par la chaudière générale au fioul, mais par des ballons individuels positionnés dans chaque logement ; de ce fait, le fonctionnement de la chaudière sera arrêté en juillet-août. Compte-tenu de ces aménagements, G. Meyssonier propose de déduire du forfait annuel payé par les locataires la consommation correspondant aux mois de juillet et août, soit 210L, ce qui portera la consommation annuelle de fioul estimée par logement de 2520L, pour 12 mois, à 2100L pour 10 mois,. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de réduire le forfait annuel pour consommation de fioul demandé aux locataires des appartements de l'Ecole et autorise M. le Maire à signer les avenants aux baux.

Autorisation à mandater en investissement dans l'attente du vote du BP :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2009, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008.

ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre de l'hygiène et de la sécurité) : désignation d'élus référents :

G. Meyssonier, vice-président de la commission des affaires générales, rappelle au conseil que, en application de la réglementation nationale en la matière, Jean-François Récipon a été désigné pour assurer le suivi de l'application des règles d'hygiène et de sécurité au sein de la commune. Sa mission est, entre autres, de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents et d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail. Pour que cette mission soit menée à bien, il y a lieu de désigner un ou plusieurs élus référents.

Après en avoir délibéré, le conseil propose à l'unanimité de désigner Gilbert Meyssonier et Roland Puech comme élus référents ACMO.

Chantiers de jeunes :

G. Duflos, vice-président de la commission Tourisme, rend compte au conseil des contacts qu'il a eus avec l'association Concordia pour l'accueil d'un chantier international de jeunes en juillet 2009. Il a proposé à cette association d'aménager, sur sa partie la plus dégradée, le charreyron du fossé ouest qui chemine de l'angle du Parc jusqu'au pied de la Potence. Cet aménagement consistera en des pas d'ânes, avec des nez-de-marches en pierres et des marches en tout-venant. Concordia mettra à la disposition de la commune deux groupes de 15 volontaires bénévoles durant 4 semaines à raison de 6h de travail par jour, encadrés par deux animateurs salariés. La commune fournira le matériel et les matériaux. Le coût total du chantier s'élève à 11 830€ net dont 3 830€ à la charge de la commune, déduction faite des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales. Concordia garantit dans tous les cas la bonne fin d'exécution du chantier par la venue d'une équipe restreinte de professionnels qui, le cas échéant, terminera l'opération. G. Duflos souligne l'importance d'intégrer le groupe à la vie locale ; des contacts ont déjà été pris avec différentes associations d'Allègre pour que ces jeunes bénévoles participent aux manifestations estivales. Tous les habitants sont également invités à réserver le meilleur accueil à ce groupe qui sera hébergé au camping municipal (matériel de camping fourni par l'association).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de l'association Concordia pour 3 830€ fermes et définitifs.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur l'immeuble cadastré B-564, sis 19 rue ND de L'Oratoire.

Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :

Suite à la relance de la politique de contrats aidés par les Pouvoirs publics, le conseil décide à l'unanimité de renouveler le CAE de l'École pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} mars 2009 à raison de 20h hebdomadaires.

2. Informations sur l'activité de la CCPA :

Halte-garderie : les locaux ne sont pas meublés et la visite officielle de la PMI n'a pas encore eu lieu ; en conséquence la date d'ouverture est une nouvelle fois repoussée, Les élus et les futurs usagers manifestent leur préoccupation à la suite de ces reports successifs.

3. Questions des conseillers et du public :

Un membre du public soulève le problème de la remise en état des chemins et pistes forestières après le passage des débardeurs. La réflexion est engagée sur ce sujet depuis l'achèvement des premières pistes en 2007 ; compte-tenu des investissements réalisés, la commune souhaite responsabiliser les exploitants.

L'attention du conseil est attirée sur la nécessité d'assurer l'entretien des abords du bac situé à l'extrémité de la rue du Parc. Observation bien notée.

4. Informations de la municipalité :

Factures eau et assainissement : suite à une erreur informatique imputable au Trésor public, chargé du recouvrement des recettes, deux lettres de rappel ont été adressées à tort aux abonnés, une pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. Les destinataires sont invités, s'ils ont réglé leur facture, à ne pas en tenir compte.

Recensement de la population : au dernier recensement de 2008, la population d'Allègre est de 1008 habitants (pour 1007 en 1999). Ce résultat est très satisfaisant puisqu'il maintient la population communale au-dessus du seuil des 1000 habitants et que, pour la première fois depuis 1965 la population n'est pas en baisse. M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat (élu responsable, secrétaire de mairie, agents recenseurs)

Etat de catastrophe naturelle : par arrêté du 24 décembre 2008, la commune d'Allègre a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations par ruissellement et coulée de boues des 1^{er} et 2 novembre 2008.

Rénovation des vitraux du chœur de l'église : il est rappelé que le devis de rénovation des vitraux de l'église paroissiale (y compris démontage et remontage) s'élève à 18 164€ HT. Jean-Michel Jamon précise que le conseil de gestion inter-paroissial a décidé d'apporter une aide significative à ces travaux, à hauteur des 2/3 du montant HT ; la commune va étudier la possibilité de demander des subventions. Les travaux pourraient être entrepris en juillet pour une durée de 3 mois.

Séance levée à 23h00.

Prochaine réunion : vendredi 6 février 2009.